



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E195881

VALABLE JUSQU'AU 05/07/2024

ÉDITÉ LE 23/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/2021

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VANNES 908 572 605 R.C.S

Siret : 908 572 605 00016

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 5502456

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 10935403B0001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 10935403B0001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : ENERGIES MORBIHANNaises

10 RUE ALBERT CALMETTE
56230 QUESTEMBERT

Téléphone : 02 97 26 61 37

Portable : 06 81 03 16 72

Site Internet :

E-mail : energiesmorbihannaises@gmail.com

Responsabilité légale :
TASTARD SEBASTIEN GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	06/07/2022
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	08/09/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	06/07/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	08/09/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	08/09/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	06/07/2022
o Ventilation mécanique	23/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.